

Pôle Gestion Responsabilité Civile et Monde Médical Le Mans

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignée,

MMA IARD SA
14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans CEDEX 9

attestons que
sise

NEODYME
6 rue de la Douzillère
37 300 JOUE LES TOURS

est assurée par le contrat N° 145 035 626

contre les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE GENERALE qu'elle peut encourir du fait de ses activités.

Les activités assurées sont les suivantes :

-Bureau d'études/ Ingénierie, assistance technique et de formation, dans les domaines des risques industriels, de l'environnement et de la sécurité santé.

Les montants de garantie sont ceux figurant à l'annexe jointe à la présente.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2018 au 01/07/2019** et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager MMA IARD SA en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 27/06/2018.

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège social :
14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX9

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON		
Garanties	Montant des garanties en euros	Montant des franchises* en euros (1)
Tous dommages confondus (2)(3)	10 000 000 EUR	Néant
Dont :		
• Dommages corporels* et immatériels* consécutifs à ceux-ci	10 000 000 EUR	Néant
• Limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance à :	3500 000 EUR	Néant
• Dommages matériels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci	3 000 000 EUR	2 5000 EUR
• Dommages subis par les biens confiés*	300 000 EUR	3 000 EUR
• Dommages immatériels* non consécutifs*	1 000 000 EUR	5 000 EUR
• Atteintes à l'environnement accidentelle pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance	1 000 000 EUR	7 000 EUR

- (1) Si plusieurs franchises* sont applicables pour un même sinistre* responsabilité civile, il est fait application d'une seule franchise* : celle ayant le montant le plus élevé
- (2) Les dommages corporels* résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur sont accordés sans limitation.
- (3) En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées.

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON* OU ACHEVEMENT DES TRAVAUX		
Garanties	Montant des garanties en euros	Montant des franchises* en euros (1)
Montants exprimés par sinistre* pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance* et pour l'ensemble des assurés*		
Tous dommages confondus (2) :	2 000 000 EUR	Néant
Dont hors exportations aux USA et/ou Canada :		
• Dommages matériels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci	2 000 000 EUR	10 000 EUR
• Dommages immatériels* non consécutifs*	2 000 000 EUR	10 000 EUR

- (1) Si plusieurs franchises* sont applicables pour un même sinistre* responsabilité civile, il est fait application d'une seule franchise* : celle ayant le montant le plus élevé.
- (2) En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées.

RECOURS ET DEFENSE PENALE		
Garantie	Montant de la garantie en euros	Montant de la franchise* en euros
Recours et défense pénale	50 000 EUR	Néant